

ARTICLE QUATRIÈME

FONCTIONS DU CLERGÉ ET DES FIDÈLES

(Le Jeudi saint)

1. — Pendant la messe :

a) *Entrée* : Il y a obligation, en ce jour, pour les membres du clergé, y compris les enfants de chœur, de faire l'entrée solennelle avec le célébrant¹. L'Introït se chante durant la procession d'entrée, laquelle doit suivre le parcours le plus long, par exemple, en utilisant l'allée latérale du côté de l'évangile, pour remonter au chœur par l'allée centrale².

b) *Costume du clergé* : Les évêques, les prêtres et les diacres³ doivent porter l'étole blanche sur l'habit de chœur depuis le départ de la procession d'entrée jusqu'à la procession au reposoir inclusivement.

c) *Attitudes* : Pendant la messe, on suit les règles générales de la messe solennelle ordinaire. Après la communion, il convient de rester debout jusqu'à la fin de la messe (*Le saint Sacrement étant sur l'autel*). Il n'y a pas de baiser de paix.

d) *Prières* : On ne chante pas le *Credo*. Au troisième *Agnus Dei*, on dit « miserere nobis » au lieu de « dona nobis pacem ». Il n'y a ni bénédiction finale, ni dernier Évangile. Après *Placet*, on distribue des cierges qu'on allume aussitôt.

2. — Procession au reposoir :

Avant le départ de la procession, on est à genoux quand le célébrant encense le saint Sacrement. Quand le célébrant a pris le ciboire, le clergé se range en procession. Tous, avant de sortir du chœur, font deux à deux, ou quatre par quatre, la genuflexion à deux genoux⁴. On marche deux à deux, les moins dignes les premiers ; chacun porte son cierge de la main qui est à l'extérieur des rangs ; la barrette se tient de l'autre main.

3. — Station au reposoir :

a) En arrivant au reposoir, on se place sur deux lignes si possible : les deux moins dignes se séparent

et s'arrêtent à une certaine distance de l'autel ; les autres se placent près d'eux en se rapprochant graduellement de l'autel. Ils se font face sur deux lignes de manière que le célébrant et ses ministres puissent passer au milieu d'eux.

b) À l'arrivée du célébrant, tous s'agenouillent et restent ainsi jusqu'à la fin de la cérémonie au reposoir. Quand le saint Sacrement a été enfermé dans le tabernacle, chacun éteint son cierge et le remet aux clercs chargés de le recevoir.

4. — Retour au chœur :

a) Lorsque le célébrant a quitté le reposoir, les membres du clergé font une inclination médiocre de corps⁵ et se lèvent. Tous retournent directement au chœur, les plus dignes les premiers.

b) En arrivant au chœur, ils font la genuflexion à l'autel, se saluent mutuellement et se rendent à leurs places. Ils peuvent s'asseoir en attendant le dépouillement de l'autel. Les évêques, les prêtres et les diacres quittent l'étole.

5. — Dépouillement de l'autel :

a) On se lève à l'arrivée du célébrant ;

b) On s'assied quand le psaume *Deus, Deus meus* est commencé ;

c) On se lève après avoir répété l'antienne *Dividunt*.

6. — Complies :

a) On récite ensuite les Complies, sans les chanter⁶ ; les cierges demeurent éteints.

b) Après le *Nunc dimittis*, on dit l'antienne *Christus factus est*. Le *Pater* est entièrement récité à voix basse ; puis le président récite l'oraison *Vlrita*, dont la conclusion, « per Dóminum », est dite à voix basse. On se retire ensuite.

1. En effet, l'*Ordo* dit expressément : « incipit processio per ecclesiam ad altare ». (*O.H.S. Feria V in cena Domini*, n. 5).

2. L'Antienne de l'Introït étant trop courte pour occuper tout le temps de la procession, on pourra psalmodier le Psaume 66, en l'entrecoupant de l'Antienne comme refrain. Quand le célébrant achève les prières de la confession, on arrête le Psaume et l'on chante une dernière fois l'Antienne. Cette méthode fut approuvée par la *S.R.C.* le 29 janvier 1947 (cfr *Ephémérides Liturgicæ* (61), 1947, p. 94).

3. Les diacres portent l'étole transversale dès le début de l'office, voir page 66.

4. On pourrait aussi, si le clergé est nombreux, faire la genuflexion dans les stalles avant de sortir.

5. On n'a pas de genuflexion à faire avant de partir, puisqu'on était à genoux *in plano*.

6. On peut aussi les réciter plus tard dans la soirée (*S.R.C.* 23 juillet 1956, ad 4).

RÉSUMÉ
des fonctions du clergé

1. Entrée solennelle obligatoire (*prêtres et diacres en étoles blanches*) ;
 2. Messe : attitudes ordinaires ; après la communion : debout ;
 3. Procession au reposoir : cierges dans la main « extérieure » ;
 4. Station au reposoir : à genoux sur deux lignes ;
 5. Retour au chœur : après le départ du célébrant ;
 6. Dépouillement des autels : *a)* debout à l'arrivée du célébrant ; *b)* assis pour le Psaume ; *c)* debout pour la sortie du célébrant ;
 7. Complies : *a)* assis pour les Psaumes ; *b)* debout pour le *Nunc dimittis* ; *c)* à genoux pour le *Pater*, etc.
 8. Sortie : gémonies à l'autel.
-
-